

Objet : Alerte sur une suspicion de conflit d'intérêts impliquant l'association « 2 Choses Lune » et l'entreprise Dom'Ici

Destinataires :

M. Alexandre VINCENDET, Maire de Rilleux-la-Pape

M. Abdelkader LAHMAR, Député du Rhône

Copie :

Mme Fabienne BUCCIO, Préfète du Rhône

M. Laurent WILLEMANN, Directeur Départemental de la DDETS 69

A Rilleux-la-Pape, le 27/01/2025

Monsieur le Maire, Monsieur le Député,

Nous, salariés de l'association « 2 Choses Lune », souhaitons attirer votre attention sur une situation gravement préjudiciable à la mission d'intérêt général de notre structure et à la bonne gestion des fonds publics dans vos territoires, où l'association intervient pour l'hébergement d'urgence.

L'association « 2 Choses Lune », à but non lucratif, spécialisée dans l'hébergement d'urgence en modulaire, est implantée sur plusieurs territoires : Caen, Creully, Montpellier, Dijon, Bourgoin-Jallieu et Rilleux-la-Pape.

Fondée en 2012 concomitamment avec l'entreprise Dom'Ici, son fournisseur exclusif de solutions modulaires, nous soulignons l'existence de liens étroits et d'un probable conflit d'intérêt entre le conseil d'administration actuel de l'association et l'entreprise Dom'Ici.

Dans ce contexte, nous souhaitons attirer votre attention sur cette situation qui compromet gravement l'indépendance de l'association et son efficacité, mais également le bon usage de l'argent public.

1. Contexte : le rachat de Dom'Ici par Yves BLEIN en 2021

En 2021, Yves BLEIN a acquis l'entreprise Dom'Ici, spécialisée dans la location de modulaires. Cette acquisition a eu pour effet d'installer un verrouillage total du conseil d'administration de l'association « 2 Choses Lune », son principal client, en y plaçant des proches et en exerçant une influence décisive sur ses décisions. Cette stratégie lui permet de capter une part importante des subventions publiques allouées à l'association. Devant cet état de fait, plusieurs administrateurs ont récemment démissionné car s'estimant incapables d'influer sur la gouvernance.

2. Le parcours d'Yves BLEIN :

Yves Blein a occupé des fonctions majeures dans le domaine public et associatif : ancien maire de Feyzin (2000-2017), vice-président du Grand Lyon (2005-2012) et député du Rhône (2012-2022). Il s'est investi dans le domaine de l'éducation populaire par le biais de la Fédération de Léo Lagrange dont il a été secrétaire général (2002-2012) puis président (depuis 2016). Son réseau politique et son influence notable jouent un rôle central dans la situation actuelle concernant l'association « 2 Choses Lune » et l'entreprise Dom'Ici. Impliqué également dans l'organisation AMARIS (Association des collectivités pour la maîtrise des pollutions et risques industriels), il y siège au conseil d'administration.

3. Soupçons de connivence entre les membres du CA et l'entreprise Dom'ICI :

Isabelle Nardou-Thimonet, résidente de Feyzin, a travaillé pour la ville de 2000 à 2007 en tant que responsable de pôle habitants et chargée de mission. Epouse de Christophe Thimonet, conseiller municipal de la ville de Feyzin et candidat sur la liste menée par Yves Blein en 2014.

Christelle Salas, Salariée de la Fédération Léo Lagrange depuis plus de 40 ans sur des fonctions de responsable des achats et assistante du Président, Yves Blein. Elle a également un rôle d'assistante dans l'organisation AMARIS et a été collaboratrice de Yves Blein durant son mandat de député.

Jacques Badet, maire de Saint-Chamond, (1977-1989), Conseiller Général (1979-1992), Député (1981-1988), il avait Yves Blein comme directeur de cabinet.

Georges Heintz, élu au Conseil d'Administration de l'association 2 Choses Lune le 21 janvier 2025, est également administrateur de la fédération Léo Lagrange, présidée par Yves Blein.

Ces exemples ne sont qu'une partie des nombreux liens facilement identifiables en ligne, révélant la composition et les dynamiques du conseil d'administration, qui était composé de 8 membres jusqu'au 23 décembre 2024.

4. Décisions financières qui interrogent :

- Deux jours après l'élection (29/04/2024) d'Isabelle NARDOU-THIMONET à la présidence de 2 choses Lune, cette dernière signe un protocole d'accord financier formalisant les modalités de remboursement d'une créance de plus d'un million deux cent mille euros avec Dom'Ici (échelonnement de loyers et factures en retard) sans aucune négociation, concertation, connaissance de la situation ou contestation des prestations insatisfaisantes (voire inexistantes pour certaines).

- Les loyers annuels versés à Dom'Ici dépassent un million cinq cent mille euros, au titre de conventions de location que des juristes qualifient d'absolument déséquilibrées, au détriment de l'association. Malgré cela, aucune initiative visant à faire auditer ces conventions par un cabinet spécialisé n'a été engagée par la présidente.

- Des bungalows insalubres, fournis pour certains depuis plus de dix ans, continuent d'être loués à des tarifs déraisonnables, alors qu'ils ont été largement amortis et ce depuis de nombreuses années. Aucune dégressivité légitime des montants n'a été appliquée au fil du temps malgré la dégradation des modulaires loués. La présidente, pour sa part, ne semble pas préoccupée par la nécessité d'exiger des explications de l'entreprise Dom'Ici sur ces pratiques.

- Des factures importantes, émises pour un village mobile qui n'a jamais été installé en raison d'un désistement de la commune concernée, restent à la charge de l'association. Pourtant, la présidente n'a ni contesté leur bien-fondé ni exigé de preuve démontrant l'existence d'une commande ferme de la part de 2 Choses Lune.

- En plus des loyers exorbitants, jamais revus à la baisse malgré l'usure évidente des modulaires, l'entreprise Dom'Ici facture également à l'association la des rénovations d'ampleur de ces équipements vieillissants. Cette double charge financière, alors même que la maintenance est censée être incluse au coût de location, est particulièrement préjudiciable : non seulement ces coûts de rénovation, qui devraient naturellement incomber à Dom'Ici au regard de leurs immenses bénéfices, sont injustement transférés à l'association, mais en plus, cela place cette dernière dans l'obligation de solliciter des subventions publiques pour couvrir ces dépenses. Cette pratique illustre une stratégie visant à maximiser les profits de l'entreprise aux dépens des finances publiques.

Enfin, les montants des subventions publiques obtenues par l'association semble systématiquement transmis à Dom'Ici, qui propose des devis correspondant évidemment à l'intégralité des enveloppes.

De façon tout à fait ostensible, la présidente de l'association « 2 Choses Lune », Madame Nardou-Thimonet, ne défend en aucune circonstance les intérêts financiers de l'association. Elle ne formule jamais d'argument en sa faveur, mais agit manifestement pour protéger les intérêts de l'entreprise d'Yves Blein, en lui garantissant l'exclusivité du marché et le maintien des règles contractuelles qui favorisent son entreprise.

Dom'Ici étant l'unique fournisseur de logements modulaires pour l'association, l'impression donnée n'est pas très saine. L'association semble capter des fonds publics qui sont ensuite en très grande partie captés par la société Dom'Ici sous forme de loyers et de travaux de maintenance.

Sur proposition des salariés, et avec le soutien de David Kimelfeld, alors encore administrateur de l'association, un groupe de travail réunissant « 2 Choses Lune » et Dom'Ici avait été créé. Ce groupe, dont David Kimelfeld avait identifié les objectifs, devait permettre de revoir la tarification en tenant compte de l'amortissement des modulaires, d'améliorer la qualité du matériel fourni et de préparer l'ouverture à la concurrence. Cependant, à ce jour, ce groupe n'a produit aucun résultat tangible. Les discussions ont mis en évidence une posture peu déterminée de la présidente qui n'a pas permis d'engager de réelles négociations ni de défendre fermement les intérêts de l'association face à Dom'Ici.

Ce groupe pourrait être réactivé, sous le contrôle d'élus locaux, dans l'optique d'un Conseil d'Administration entièrement renouvelé.

5. Droit d'alerte des salariés et gestion interne contestée :

- **Le 13 juin 2024**, un premier courrier des salariés (annexe A1) demandant une réflexion sur l'amortissement des modulaires, la transparence sur les liens éventuels avec Dom'Ici et la mise en concurrence via des appels d'offres est adressé à la présidente.

- **Le 20 juin 2024**, un deuxième courrier des salariés (annexe A2) exige une transparence entre les administrateurs et l'entreprise Dom'Ici, l'élargissement du CA, l'invitation des salariés aux AG et la création d'un groupe de travail pour négocier avec Dom'Ici.

- **Le 09 octobre 2024**, sans réponse concrète aux deux premiers courriers, un troisième courrier (annexe A3) relançant les demandes précédentes est adressé à la présidente.

- **Le 23 décembre 2024**, une lettre de démission de trois administrateurs — Jérôme SAFAR (Directeur de cabinet du Président du Crédit Coopératif, ancien conseiller municipal de Grenoble), Arnaud LACHERET (Docteur en science politique et professeur associé) Damien BERTHILIER (Dirigeant de « Territoire éducatif », ancien adjoint au maire de Villeurbanne) — met en lumière les pratiques douteuses et le conflit d'intérêt potentiel avec Dom'ICI (annexe A4). Ces démissionnaires n'avaient évidemment aucun intérêt financier dans ces affaires et étaient soucieux de la bonne utilisation de l'argent public

- Sur la base de ces démissions, les cadres de l'association ont proposé à travers un courrier, le **10 janvier 2025** (annexe A5), la cooptation de nouveaux administrateurs issus de nos territoires d'implantation, choisis en dehors du réseau d'influence du conseil d'administration actuel. Cette proposition, visant à équilibrer la relation commerciale entre l'association et Dom'ici, a été rejetée par un courrier de la présidente de l'association, le **15 janvier 2025**.

- Un courrier des salariés (annexe A6), exprimant leur soutien aux cadres et partageant leurs inquiétudes concernant l'ingérence entre l'association « 2 Choses Lune » et l'entreprise Dom'Ici, a été adressé à la présidente le **20 janvier 2025**. Ce même jour, une demande a été formulée pour qu'un membre du Comité Social et Économique (CSE) participe au conseil d'administration du lendemain, mais cette demande a été refusée par la présidente.

- **Le 20 janvier 2025**, les salariés ont exercé un droit d'alerte auprès des DDETS et DRETS (annexe A7) pour dénoncer ces pratiques, qui compromettent à la fois les conditions de travail et la capacité de l'association à remplir ses missions sociales.

- **Le 21 janvier 2025**, après avoir rejeté la proposition des salariés de coopter des administrateurs issus des territoires, trois nouveaux administrateurs ont été désignés dans la précipitation. Leurs liens étroits avec les membres en place, favorables à Yves BLEIN, sont flagrants, l'un d'entre eux étant même administrateur de la Fédération Léo Lagrange. Cette décision ne fait que renforcer la mainmise de l'entreprise Dom'Ici sur l'association.

La démission du trésorier, David KIMELFELD, ancien président de la Métropole de Lyon, ce même jour, est un signal supplémentaire qui mérite attention, d'autant qu'il était le dernier élu du CA, avec Ervan MARDUEL, sensible aux interpellations des salariés. Ce dernier se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions que les acteurs publics pourraient se poser.

- Les salariés interpellent depuis des mois le CA pour ouvrir les marchés à la concurrence, mais aucune action allant dans ce sens n'a été entreprise par la gouvernance de l'association.

Par ailleurs, les administrateurs démissionnaires se sont déclarés prêts à réintégrer un conseil d'administration complètement renouvelé et délesté de conflits d'intérêts, afin de reprendre une gestion transparente et respectueuse des fonds publics. De plus, tout comme les salariés, ils sont prêts à faire état de la situation et de ce qu'ils en connaissent.

Profondément attachés à notre association et à nos missions, nous sommes évidemment disposés à poursuivre notre engagement si les conflits d'intérêts supposés, qui ponctionnent une

grande partie des moyens de l'association, sont supprimés. Cela implique un renouvellement intégral du CA sans aucun lien avec Yves BLEIN ou l'entreprise Dom'Ici.

6. Propriétaire officiel de Dom'Ici et liens avec Yves BLEIN :

Il est à signaler que dans les statuts de l'entreprise Dom'Ici, le dirigeant officiel est Nicolas CALBRY, via plusieurs sociétés (SAS EYSTIA et SAS ACIEG). Claude CALBRY, père de Nicolas et ancien élu régional de Rhône-Alpes, est un ami proche d'Yves BLEIN.

L'affaire du Domaine de Dolomieu, anciennement Château de Buffières, met en lumière cette connexion forte entre les deux familles. Ce domaine, qui accueillait des colonies de vacances gérées par la Fédération Léo LAGRANGE, a été vendu en 2015 à Robin BLEIN, fils d'Yves BLEIN, pour 1,3 million d'euros, un prix bien en dessous des estimations. Cette transaction a été supervisée par Yves BLEIN en sa qualité de député et administrateur de la fédération, a suscité de nombreuses interrogations et a été largement médiatisée.

En 2020, Nicolas CALBRY, actuel dirigeant de Dom'ICI, a été nommé chef exécutif du Domaine de Dolomieu, illustrant un peu plus les liens entre les familles BLEIN et CALBRY.

7. Intervention directe d'Yves BLEIN :

Yves BLEIN s'est rendu physiquement à plusieurs réunions de travail entre l'association et son entreprise, se présentant comme le propriétaire et responsable de Dom'Ici. Des témoignages sur l'honneur de membres du CA et de salariés peuvent confirmer cette situation. Bien qu'il n'apparaisse pas dans les documents officiels comme propriétaire de Dom'Ici, le montage permettant à Yves BLEIN d'en être le propriétaire effectif peut être établi. Les autorités de contrôle seraient en mesure de démontrer que les bénéfices de l'entreprise lui sont destinés et qu'il est à la direction des opérations financières de l'entreprise.

Il est évident que la mention de Nicolas CALBRY dans les statuts de l'entreprise Dom'Ici n'est qu'un prête-nom et permet de couvrir l'identité du véritable propriétaire.

De plus, étant encore député du Rhône lors de l'acquisition de l'entreprise en 2021, on peut supposer que M.BLEIN ne pouvait apparaître comme le nouveau propriétaire sur les statuts. En effet, il ne pouvait être en situation d'exercer une activité liée directement à des marchés publics.

Enfin, tout porte à croire qu'Yves BLEIN, lors du rachat de Dom'ICI, pensait naturel d'avoir la maîtrise des orientations stratégiques de l'Association 2 Choses Lune et faire perdurer une pratique douteuse jusqu'alors jamais contestée.

8. Notre demande :

Face à ces faits gravement compromettants pour la gestion de l'association et l'utilisation des fonds publics, nous vous sollicitons, en tant qu'élus, pour utiliser votre mandat et votre souci de la bonne gestion de l'argent public afin de :

1. Exiger la démission intégrale du conseil d'administration actuel, désormais intégralement verrouillé par l'entreprise Dom'Ici, afin de permettre un renouvellement transparent et une gestion saine de l'association 2 Choses Lune.

2. Garantir la mise en place d'une gouvernance équilibrée et transparente et une gestion saine de l'association.

Nous tenons également à souligner que la mobilisation actuelle ne se limite pas au collègue des salariés de l'association. Les cadres partagent pleinement nos constats et nos inquiétudes. Comme nous, ils dénoncent les dysfonctionnements graves liés à la gouvernance du conseil d'administration, qui entravent la mission d'intérêt général de l'association et mettent en péril la bonne gestion des fonds publics. Cela confirme qu'avec un conseil d'administration renouvelé, nous pourrions poursuivre nos missions dans un cadre transparent, éthique et pleinement aligné avec l'intérêt général

Nous vous demandons également de réfléchir à ce sujet avec le préfet de votre département afin de trouver les leviers pour mettre un terme à cette situation de dépenses abusives de l'argent public au profit d'un acteur privé, au détriment des missions d'intérêt général.

Nous souhaitons souligner que, tout en dénonçant ces pratiques, l'association reste ouverte à la possibilité de poursuivre des relations commerciales avec Dom'ici, à condition que cette relation soit placée dans un cadre d'ouverture à la concurrence, et sous la supervision d'un conseil d'administration totalement dépourvu de conflits d'intérêts.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tout élément comptable à notre disposition ou autre document susceptible d'illustrer la gravité de la situation, et ce que nous en connaissons à ce jour.

Nous serions ravis de recevoir votre visite sur l'une de nos structures de votre territoire pour échanger avec vous et que vous puissiez mieux appréhender la situation.

Enfin, nous vous informons que l'immense majorité des salariés de l'association seront en grève nationale le vendredi 31 janvier 2025 pour mettre la lumière médiatique sur cette situation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette alerte et restons dans l'attente de vos actions pour restaurer la transparence et l'intégrité des pratiques de l'association « 2 Choses Lune », en résonance avec votre attachement à l'éthique de la dépense publique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les salariés de l'Association 2 Choses Lune.